

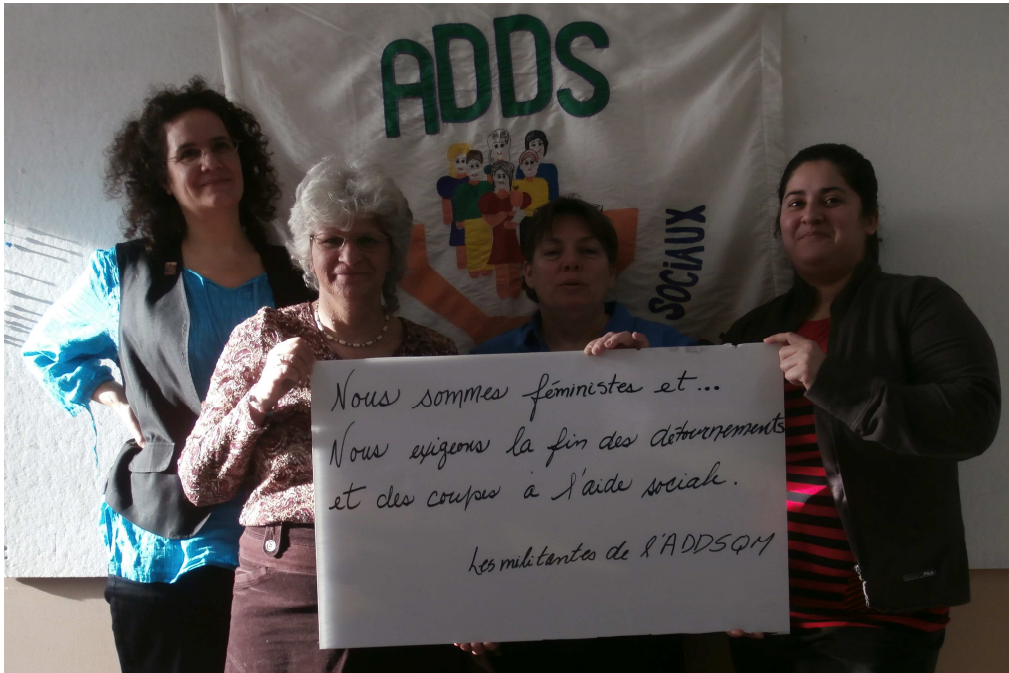
LA RIPOSTE

Bulletin
de liaison
de l'ADDS-QM



Mars 2014

L'ADDS-QM (Association pour la Défense des Droits Sociaux Québec Métro) est un groupe de défense collective des droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. En priorité, elle vise à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.



BON 8 MARS !



Sommaire

Invitation pour le 8 mars 2014 par Monique Toutant	P.2
Tourner en rond avec le MESS par Renée Dubeau	P.3
Info-Loi par Christian Loupret	P.4
Le droit à une vie de couple, ce n'est pas pour tout le monde par Amélie Chateaufeuf	P.5
L'ABC des hausses de loyer par Le Bail	P.6
Présentation d'Isamaude par Isamaude Hogue Claveau	P.7
Présentation de Maxime par Maxime Laflamme-Leblond	P.8
États généraux du féminisme par Esther Baillargeon	P.8
Notre formation marmotte par Claude Garneau	P.9
Les groupes de défense des droits sous-financés Par Nicolas Lefebvre Legault et Justin Moisan	P.10, 11
Nouvelles de la militance par Véronique Salmon	P.12
Quel choix ! par Renée Dubeau	P.13
Calendrier	P.14



ADDS-QM
301, Carillon
Québec (Québec)
G1K 5B3

525-4983



FAX
529-9455

www.addsqm.org



addsqm@bellnet.ca



8h30
à
17h

Lundi au vendredi



INVITATION POUR LE 8 MARS 2014

Par Monique Toutant

Bonjour tout le monde ! Cet article s'adresse spécialement aux femmes qui liront *La Riposte*.

Comme vous le savez, chaque année partout dans le monde entier et selon les fuseaux horaires, des femmes de différentes nationalités se réunissent pour manifester leurs revendications chacune à leur manière et leur couleur. Elles démontrent ce qu'elles veulent dire et dénoncer aux gouvernements afin de changer la situation des femmes. Cette année le thème au Québec est *Des clés à la portée de toutes*.

Puis, cette année le 8 mars tombe un samedi, ce qui ne nous empêchera pas de nous réunir. Je viens ici vous transmettre les informations pour que vous les femmes de l'ADDSQM veniez en grand nombre manifester avec toutes les femmes du Québec. Nous vous attendons toutes pour un grand rassemblement à l'Église de la Jacques-Cartier au coin St-Joseph et Caron pour 10:30h afin de débiter la marche vers 11 h. Cette marche est mixte. Elle sera suivie d'un brunch bien animé et non mixte qui aura lieu de 12h à environ 15h au Club social Victoria (170 rue du Cardinal Maurice Roy). Si vous ne pouvez pas assister aux deux premiers événements, vous pouvez participer au brunch seulement. Une contribution de 5\$ sera demandée à l'entrée.



Si vous avez envie de vous amuser en soirée il y aura au Bar l'Agité le cabaret féminisme du 8 mars à 19 h. D'une militante qui pense à vous mesdames ...





TOURNER EN ROND AVEC LE MESS

Par Renée Dubeau

Il y a un an, la Ministre Maltais nous répétait qu'elle n'échapperait personne. Je vous raconte l'histoire d'une qu'elle a échappée!

Linda a eu 55 ans en janvier 2014, si elle avait eu 55 ans en 2013 elle aurait eu, au mois de son anniversaire, 129\$ de plus sur son chèque. Enfin! Elle pourrait mieux respirer. Mais non, actuellement elle devra attendre 58 ans.

Comme promis, le Ministère a contacté Linda avant son anniversaire pour l'aider à retrouver un emploi. En novembre, on lui suggère une rencontre avec un agent du Centre Local d'emploi. Elle rencontre un agent. On fait le tour du dossier et à la lumière des informations, il lui suggère une démarche avec un groupe d'employabilité. Mais ça ne marche pas comme prévu. Linda contacte le groupe, mais le service ne peut pas être donné car Linda n'est pas handicapé !!! Ah! Pourtant l'agent lui donne cette référence car il a bien compris que Linda a des contraintes au travail et ne peut lui donner une référence pour un groupe d'employabilité non spécialisé.

Que peut faire Linda devant cette impasse? Avoir un papier médical et avoir un service d'aide à l'emploi pour faire de la recherche d'emploi. Ou avoir le même papier médical et rappeler à la Ministre ce qu'elle nous a dit l'an passé : que les personnes qui ne peuvent participer aux démarches d'emploi seront reconnues ayant des contraintes sévères et recevoir 927\$ par mois. V'là l'occasion Linda de respirer mieux!



JE CARBURE À L'INDIGNATION

INFO-LOI



Par
Christian
Loupret



Laissez-moi vous raconter une histoire. Madame, dont je tairai le nom, a 36 ans. Elle sort d'un épisode d'itinérance. Violée à 6 ans, elle a finalement touché une compensation, toute maigre qu'elle soit, en novembre dernier : 6 000\$ du programme d'*Indemnisation des victimes d'actes criminels* (IVAC). Lorsqu'elle va chercher son chèque d'aide sociale en main propre en décembre dernier, elle informe son agent de cette situation et de ses aspirations.

Le montant qu'elle a touché n'équivaut pas à une fortune, on s'entend, mais ça ravive l'espoir de s'en sortir. Elle confie à son agente ses aspirations. Madame vit présentement dans un centre d'aide et de prévention à l'itinérance, mais elle espère pouvoir se relever grâce à ce montant, et se refaire une vie avec ses deux jumeaux de huit ans et demi. Pour cela, elle désire mettre 2500\$ à l'abri en attendant la fin de sa réhabilitation, en août prochain.

L'agente lui suggère de mettre cette somme dans un compte de développement individuel (CDI). Cette suggestion aurait été bonne, n'eût été de deux omissions graves. Premièrement, la raison derrière l'épargne de madame ne concorde même pas avec l'objet d'un CDI : acheter une automobile le serait, par exemple. Mais aller vivre avec ses bessons? Ça non! Qu'une agente du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS) ignore quelque chose d'aussi fondamental à sa profession est incompréhensible.

Deuxièmement, et peut-être même primordialement, jamais l'agente ne lui a mentionné l'existence d'une date limite pour ce faire. Après le 31 décembre, si ses avoirs liquides excèdent 1500\$, sa prestation d'aide sociale sera amputée de l'excédent. Or, qu'arrive-t-il quand cet excédent est supérieur au montant de la prestation d'aide sociale? On vous évacue du programme.

Madame ne touche plus sa prestation depuis. Elle doit vivre de ses maigres avoirs, car elle ne pourra appliquer à l'aide qu'une fois qu'elle aura moins de 887\$ en avoirs liquides. Tout ça pour quoi? À cause de la négligence d'une agente du Ministère. À cause d'une fonctionnaire qui, consciente du projet de madame et du danger auquel elle s'exposait passé le 31 décembre, a gardé le silence. La moindre des choses, face à la menace d'une telle injustice du système, aurait été de l'avertir. Mieux encore, d'aviser son supérieur hiérarchique. Au lieu de cela, le MESS s'en lave les mains, et une citoyenne qui avait espoir de se reprendre en main risque de s'enliser à nouveau dans la misère.

De telles injustices ne doivent pas être passées sous silence. Imaginez-vous bien toutefois que si c'était le seul cas, vous ne liriez pas ces lignes. C'est aussi pour souligner le manque de connaissance et d'application de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles par ce ministère. C'est déplorable, mais la seule impression que me laissent nos interactions avec le MESS, c'est un certain manque de « solidarité sociale ». Et en attendant que le Ministère se réveille, je carbure à l'indignation.





Célébration de la Saint-Valentin : Le droit à une vie de couple, ce n'est pas pour tout le monde

Par Amélie Châteauneuf

MONTREAL, le 13 févr. 2014 - À l'occasion de la Saint-Valentin, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) dénonce le fait que le droit à une vie de couple soit nié pour les personnes qui doivent avoir recours à l'aide sociale. Pour ces personnes, faire vie commune avec l'être aimé signifie que leur prestation d'aide sociale sera diminuée ou carrément annulée pour cause de «vie maritale».

Amélie Châteauneuf, porte-parole du FCPASQ, rapporte les injustices dont elle est témoin : « Pour une personne assistée sociale, même si elle est très malade, le choix de faire vie commune avec la personne qu'elle aime signifiera la perte de son autonomie économique. Pour les couples dont un des conjoints travaille, même à temps partiel et au salaire minimum, l'autre conjoint sera totalement privé de revenu. Cela place ces personnes dans une situation de survie indécente. Les personnes assistées sociales ne se sentent plus comme des êtres humains, parce que c'est l'État qui gère leur vie amoureuse et elles doivent faire face à des enquêtes intrusives quant à leur vie privée ».

La porte-parole du FCPASQ dénonce aussi une situation très fréquente : le fait que des colocataires, qui s'entraident dans la vie de tous les jours, soient considérés comme conjoints et subissent une coupure de leur prestation. Le système actuel prive ces personnes de l'entraide et contribue à les isoler et à détériorer leurs conditions de vie.

Le FCPASQ revendique que chaque personne exclue du marché du travail reçoive son propre chèque d'aide sociale afin de garantir l'autonomie économique, le droit d'aimer et le respect de la vie privée de chacun et chacune. Pour assurer leur dignité, la prestation d'aide sociale devrait couvrir l'ensemble des besoins essentiels, ce qui est loin d'être le cas à l'heure actuelle.

JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOS MEMBRES

Mars

Claudette Bouchard
Frédéric Côté
Louise de Beaumont
Alexandre Giguère
Gaétan Giguère
Simon Hénaire
Renée Lamarre



Marc Lamy
Jocelyne Lévesque
Jessica Massé
Daniel Morin
Hugue Parent
Jacques-Émile Tellier

L'ABC des hausses de loyer

Par le Bail

Le temps des hausses du loyer est à nos portes! Dans les semaines qui viennent, si ce n'est pas déjà fait, des centaines de milliers de locataires recevront un avis de modification du bail. Cet avis prend généralement la forme d'une augmentation de loyer, mais toute autre clause au bail pourrait être modifiée.

Il est toutefois très important de savoir que la hausse de loyer et les autres modifications demandées par le propriétaire ne sont pas obligatoires : le locataire dispose de trois options. Il peut accepter la modification au bail, il peut ne pas renouveler le bail et quitter le logement et, finalement, *il peut refuser l'augmentation et renouveler son bail quand même.*

Un propriétaire souhaitant modifier le bail devra tout d'abord fournir un avis écrit au locataire. Pour un bail de 12 mois, le propriétaire doit informer son locataire de 3 à 6 mois avant la fin du bail. Donc, les locataires ayant des baux du 1er juillet au 30 juin devront recevoir l'avis entre le 1er janvier et le 31 mars.

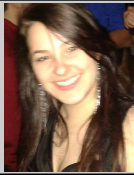
Si le locataire évalue que la hausse demandée est exagérée ou s'il refuse les autres modifications, il a un mois, à compter de la date où il a reçu l'avis du propriétaire, pour faire connaître par écrit son refus. Il faut être en mesure de prouver que le propriétaire a bel et bien reçu la réponse, il faut donc l'envoyer par courrier recommandé ou encore de main à main avec accusé de réception. Notez qu'en cas de refus, le propriétaire ne peut pas évincer le locataire pour cette raison. *Attention : il est primordial de répondre à l'avis envoyé par le propriétaire, car une absence de réponse est interprétée comme un consentement!* La hausse et les autres changements seront donc appliqués en cas de silence.

Une fois le refus signalé au propriétaire, celui-ci a un mois pour s'adresser à la Régie du logement afin qu'elle fixe le loyer et qu'elle se prononce sur les autres modifications au bail. Cette étape n'est pas automatique : le propriétaire et le locataire pourraient toujours s'entendre à l'amiable entre eux sur le montant du loyer. Dans le cas où il n'y a pas d'entente, si le propriétaire n'a pas ouvert de dossier à la Régie du logement dans le mois qui suit la réception du refus du locataire, ça signifie que le bail restera aux mêmes conditions.

Petit bémol : les locataires qui sont membres de la coopérative d'habitation où ils demeurent ne peuvent pas refuser les modifications proposées. Il en est de même, pendant les cinq premières années, pour les locataires dont le bail indique à la section F qu'il s'agit d'un immeuble dont l'utilisation à des fins locatives résulte d'un changement d'affectation ou d'un immeuble nouvellement bâti. Pour ces locataires un refus à l'augmentation du loyer les obligera à quitter les lieux à la fin du bail.

Si on ne reçoit pas d'avis?

Afin de reconduire un bail, le locataire et le propriétaire ne sont pas obligés de s'échanger d'avis : il n'est nécessaire qu'en cas de modification au bail. S'il n'a pas reçu d'avis, un locataire souhaitant quitter son logement devra alors lui-même avertir par écrit le propriétaire de ses intentions. Il doit respecter les mêmes délais que le propriétaire (3 à 6 mois d'avance pour un bail de 12 mois).



PRÉSENTATION D'ISAMAUDE, STAGIAIRE

Par Isamaude Hogue Claveau

Bonjour chers membres de l'ADDSQM,

Je m'appelle Isamaude Hogue et je suis étudiante à l'École de service sociale de l'Université Laval où je termine ma deuxième année.

J'ai décidé de faire mon premier stage à l'ADDSQM afin de connaître davantage les organismes qui viennent lutter contre la pauvreté. En effet, suite à un été dans l'ouest canadien où j'aimais aller parler avec des gens dans la rue, je me suis rendue compte que j'en connaissais peu sur les ressources qui peuvent leur venir en aide. L'ADDSQM m'a semblé un bon lieu d'apprentissage.

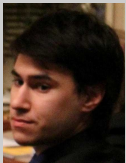
Depuis, j'ai rencontré diverses personnes qui méritent d'être connues. Chaque jour, j'en apprends énormément sur la loi, le fonctionnement de la société, les divers problèmes des personnes en situation de pauvreté et sur leur énorme courage. Un stage d'une session n'est pas assez pour voir tout ce que le milieu d'apprentissage peut transmettre. Pour cette raison, j'ai décidé de devenir moi-même membre de l'ADDSQM.

Durant mon séjour ici, je tends à connaître les histoires des gens qui ont eu des problèmes avec l'aide sociale, car ils sont en couple ou en simple colocation. Avec l'aide des militants de l'ADDSQM, nous préparons un Vox Pop afin de savoir ce que les gens pensent des personnes en situation de pauvreté. Ces informations seront très utiles pour faire de la sensibilisation ou orienter les luttes de l'ADDSQM. De plus, je suis impliquée dans différents comités et j'aide à préparer le 40^E anniversaire de l'organisme, des formations, etc. Il y a tellement à faire et ceci rend mon stage encore plus intéressant.

Bref, je conseille fortement les gens à s'impliquer dans cet organisme et à venir faire leur stage ici.

Merci beaucoup l'ADDS QM pour tout ce que vous m'apportez!

Au plaisir de travailler avec vous !



PRÉSENTATION DE MAXIME, STAGIAIRE

Par Maxime Laflamme-Leblond

Bonjour!

Permettez-moi ces quelques lignes pour me présenter. Je me nomme Maxime Laflamme-Leblond, finissant au baccalauréat en droit à l'Université Laval en cet hiver 2014. Je travaillerai avec l'ADDSQM cet hiver en tant que stagiaire étudiant. C'est avec grand plaisir que je mettrai mes connaissances juridiques au service de ceux qui en ont le plus besoin en m'impliquant au sein de l'organisme, ce dès le 16 janvier.

Au plaisir de vous rencontrer et de mettre mon savoir à votre disposition !



États généraux du féminisme du 14 au 17 novembre 2013

Par Esther Baillargeon

Du 14 au 17 novembre dernier Véronique, Josée et moi-même (Esther) sommes allées aux États généraux de l'action et de l'analyse féministe de la Fédération des Femmes du Québec. Cette grande rencontre s'est déroulée à Montréal rassemblant plus de 1000 femmes de partout au Québec dans le but d'aborder des sujets tel que le développement économique, la santé, l'environnement etc.

Le forum débutait le jeudi soir à 18h. Dès notre arrivée, nous avons été rassemblées à la salle Marie-Gérin-Lajoie de l'UQAM pour notre inscription et pour la soirée d'ouverture. Ce fut une très belle soirée et plusieurs artistes étaient invitées. Les prestations étaient variées allant de la chanson au monologue en passant par le *rap* et le *slam*.

Le lendemain, nous commençons la journée par un atelier d'éducation populaire. Il y avait une grande variété de choix. Celui auquel j'ai participé avec Véronique portait sur les rapports sociaux et sur l'interdépendance entre les différents groupes de femmes (autochtones, immigrantes, LGBT, etc.). Ce qui est ressorti de cet atelier est que beaucoup de femmes se retrouvent marginalisées en lien avec différents systèmes d'oppressions tel que le patriarcat, le capitalisme, le racisme et le colonialisme. Il faudra se demander ce que signifie le « nous, femmes » dans un tel contexte et comment nous aborderons la question des oppressions vécues entre les femmes elles-mêmes.

Plus tard dans la journée, nous avons un autre atelier d'éducation populaire auquel nous avons toutes participé. C'était un atelier sur la Marche Mondiale des femmes. Ce fut très intéressant car nous avons pu voir tout l'historique de la MMF de ses débuts en 1995 avec la marche *Du pain et des roses* jusqu'à aujourd'hui.

Finalement, dans la soirée nous nous sommes toutes réunies afin que le cahier de participation nous soit présenté en vue des deux prochains jours où nous avons eu à débattre et à prendre position sur les revendications du mouvement féministe pour les 20 prochaines années. Ces revendications sont d'ailleurs disponibles sur le site des états généraux : www.etatsgenerauxdufeminisme.ca. Le forum s'est terminé le dimanche après-midi par un discours rassembleur et emprunt d'espoir pour le futur.

Ce que j'ai apprécié de ce forum a été de voir toutes ces femmes féministes, de différentes générations se rassembler pour la deuxième fois, 20 ans après le premier forum. Certaines avaient participé à toutes les luttes féministes au Québec depuis le tout début et d'autres, comme moi, étaient plus nouvelles dans le mouvement. J'ai aussi aimé en apprendre d'avantage sur les enjeux actuels du mouvement et de voir que même si nous en avons gagné beaucoup concernant les luttes féministes, il nous en reste encore beaucoup à gagner. Ce fut donc une très belle occasion d'apprentissage.

Bref, nous avons toutes bien aimé notre expérience et sommes heureuses d'avoir participé à cette démarche. Pour ma part, j'espère être présente dans 20 ans, au prochain forum et j'espère que nous pourrons parler des nombreux gains que nous aurons accomplis.



NOTRE FORMATION MARMOTTE

Par Claude Garneau et Véronique Salmon



Les 6 et 7 février, j'ai (Claude) participé à l'animation de la formation annuelle du RÉPAC, intitulée formation marmotte. Chaque année, le RÉPAC organise une formation pour soutenir le travail des groupes d'éducation populaire. En plus d'être un lieu de formation c'est aussi une occasion d'échange et de fête entre militantEs, participantEs et salariéEs de différents organismes de la région de Québec et de Chaudière-Appalache.

Cette année, j'étais dans le comité de préparation de la formation avec Véronique, salariée à l'ADDSQM. J'ai fait le mot d'ouverture avec Anne du RÉPAC. Après une activité brise-glace, nous sommes allés en atelier. Nous avons 5 choix d'atelier. J'ai participé à deux. Le premier était animé par Renée et Esther de l'ADDSQM et présentait des outils qui facilitent la prise de parole des opprimé-e-s lors des représentations et des actions politiques. Le deuxième était animé par Marie-Joëlle du CCCQSS qui traitait des pratiques à développer pour faciliter l'accueil des nouveaux et nouvelles militantEs, mais surtout comment les garder.

Ensuite, nous avons fait de l'improvisation afin d'explorer les différents moyens d'aller vers le monde, de sortir de nos groupes et de notre zone de confort. Nous avons beaucoup rit. Durant la soirée de la première journée, moi et Thierry du RÉPAC, avons animé un jeu de société géant dans lequel il fallait trouver le crime, l'assassin, le lieu et l'arme utilisée. Il s'est avéré que le criminel était Léo Bureau Blouin au parlement de Québec qui avait fait le crime avec des enveloppes brunes ! La première journée s'est terminée avec un party !

Le lendemain, j'ai animé un work out avec Estelle des *AmiEs de la Terre* pour maintenir tout le monde éveillé ! En plénière, nous avons réfléchi aux façons de contourner les obstacles qui se dressent sur la route de la mobilisation. Finalement, Véronique Laflamme du FRAPRU est venue nous présenter un exemple concret de construction d'un mouvement social (ses forces et ses défis) à partir de l'exemple de la *Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics*. Nous avons exploré les thèmes comme l'élargissement des luttes, les alliances, la durée dans le temps, les grandes campagnes, les relations entre le local et le national, etc. Nous avons terminé cette rencontre en animant, moi et Anne, un calendrier collectif des mobilisations à venir. C'est une des plus belles formations que j'ai vécues !





Action communautaire autonome Les groupes de défense des droits sous-financés

Par Nicolas Lefebvre Legault et Justin Moisan



L'injection de 162 millions de dollars sur trois ans dans le financement de l'action communautaire annoncée par le gouvernement Marois ne satisfait pas les groupes de défense des droits. Les «mal-aimés» du communautaire ont peur d'être laissés pour compte et veulent obtenir des garanties.

Sous-financement

En 2001, l'État québécois a reconnu le rôle primordial joué par les groupes communautaires au sein de la société en adoptant la politique gouvernementale sur l'action communautaire. Cependant, le niveau de financement des organismes en défense collective des droits n'a à peu près pas bougé depuis ce moment. La plupart des groupes n'ont bénéficié que d'un relèvement de quelques centaines de dollars en dix ans. En fait, nous assistons à un constant appauvrissement des organismes dont le financement est à toute fin pratique, gelé depuis cinq ans.

Les groupes de défense collective des droits sont d'ailleurs les parents pauvres de l'action communautaire autonome. En 2011-2012, le soutien financier gouvernemental en appui à la mission globale des organismes communautaires était en moyenne de 122 046 \$, alors que pour ceux en défense collective des droits, il n'était que de 54 081 \$. Ce sous-financement compromet l'action des groupes, à un moment où les écarts se creusent entre les plus riches et les plus pauvres, et où les besoins sont de plus en plus nombreux.

Laissés pour compte

Le 24 octobre dernier, plusieurs milliers de personnes ont battu le pavé à Québec pour la marche *Soutenir le communautaire*. Par la suite, le gouvernement du Québec a fait l'annonce d'un nouveau financement de 162 millions de dollars sur trois ans. Une bonne nouvelle ? On peut penser que cet engagement a de quoi réjouir les groupes communautaires, mais si l'on considère que ce montant sera divisé parmi 4 000 groupes à travers tout le Québec, ça réduit l'excitation ! Selon un calcul rapide, voir les détails ci-contre, la hausse attribuée à chaque groupe de défense de droits pourrait se limiter à 2 500 \$ par an. Considérant les besoins et les défis auxquels sont confrontés les organismes, cette promesse semble n'être que de la poudre aux yeux.

La reconnaissance passe par un meilleur financement

Les groupes en défense collective des droits veulent des garanties à l'effet qu'ils ne seront oubliés par le gouvernement. Ils veulent savoir combien d'argent sera effectivement réservé à la défense des droits dans les hausses annoncées l'automne dernier. Si jamais le gouvernement devait être défait lors du dépôt du budget, les différents partis devraient aussi prendre des engagements à ce sujet. Rappelons que, selon les seuils planchers établis par

les représentants du mouvement communautaire, un organisme dans sa phase de consolidation devrait recevoir un financement de base de 120 000\$ par année.

Globalement, le mouvement communautaire a réussi à atteindre ces seuils, toutefois, avec 54 081\$ en moyenne, les groupes de défense collective des droits sont très loin du compte. Solidaires, les groupes populaires sont déterminés à obtenir un financement conséquent à leur pleine reconnaissance par l'État.

La défense collective des droits, un vaste mouvement

Au Québec, l'action communautaire autonome regroupe environ 4 000 organismes, dont les trois quart sont financés par le Ministère de la santé et des services sociaux. La plupart offrent des services communautaires et de l'aide directe aux personnes. La défense collective des droits, un secteur de l'action communautaire, rassemble quant à elle près de 350 organismes communautaires dont la mission est de faire connaître et respecter des droits et de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Dans la région de Québec on peut penser à des groupes aussi divers que le Comité des citoyens et des citoyennes du quartier Saint-Sauveur, l'Association coopérative d'économie familiale, ROSE du Nord, l'Association pour la défense des droits sociaux Québec métropolitain, la Ligue des droits et liberté ou encore les AmiEs de la Terre de Québec. C'est par l'éducation populaire autonome, l'action politique non-partisane, la représentation et la mobilisation sociale que ces groupes agissent pour améliorer les conditions de vie des citoyens et citoyennes. Au fil des ans, leurs actions ont donné lieu à de nombreuses avancées sur plusieurs dossiers comme la construction de nouveaux logements sociaux, l'indexation des prestations d'aide sociale, la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly, etc.

Les impacts du sous-financement

Quels sont les impacts du sous-financement des groupes de défense collective des droits? Le premier est le manque de ressources humaines et le grand roulement de personnel. Forcément, quand on compare les conditions offertes par l'État avec les conditions de travail offertes dans les groupes, le choix est naturel pour bon nombre de travailleurs.

Le second est une réduction des services à la population. Il n'est plus toujours possible d'obtenir de l'aide dans les groupes communautaires en appelant de 9 à 5, sur semaine. Le service est souvent sur quatre jours, parfois moins, et il n'est plus rare de voir les groupes fermer durant l'été et une partie de l'hiver.

Le troisième est la nécessité constante de faire des choix déchirants chaque fois qu'émerge un nouveau besoin ou une nouvelle lutte (i.e. on coupe où?). La vie associative et militante en prend pour son rhume puisque la disponibilité, ou non, de ressources financières pèse de plus en plus lourd dans la balance au détriment d'autres considérations sociopolitiques.



NOUVELLES DE LA MILITANCE

Par Véronique Salmon



Fête de Noël

Une fois de plus cette année nous avons fêter Noël au 301 Carillon. Le 12 décembre, plus d'une centaine de membres étaient présentes: dinde, tourtières, cadeaux, tirages, père et mère Noël... tout était là.

Manifestation contre les hausses d'électricité

Le 28 janvier, la Coalition justice sociale manifestait contre la hausse de la tarification d'Hydro-Québec, en face des bureaux de la seule députée élue du gouvernement actuel, madame Maltais. Évidemment, l'ADDSQM était présente car une telle hausse va toucher toute la population québécoise dont les personnes assistées sociales qui n'arrivent déjà pas avec leurs maigres revenus. Onze militantEs étaient présentEs.



Bilan mi-année

Le 23 janvier, nous avons évalué le travail de l'ADDSQM. Près de 20 personnes étaient présentes.



Formation sur la charte des valeurs

Le 13 février, près d'une vingtaine de personnes ont participé à une formation sur la charte. L'objectif était de comprendre le débat afin que chacun puisse participer au débat sans toutefois que l'ADDSQM prenne position, que individuellement.



QUEL CHOIX !

Par Renée Dubeau

Le 7 janvier à l'ADDS QM, c'est la journée retour d'appels aux personnes qui vivent des problèmes avec l'aide sociale. C'est mon premier contact avec Anne (que j'appellerai ainsi pour ce papier). Je vous rapporte son histoire avec l'aide sociale.

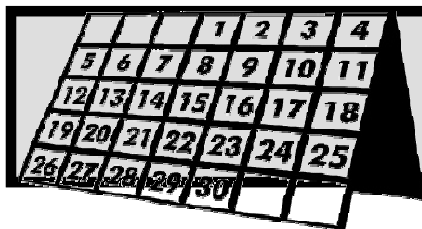
Anne a fait une demande d'aide sociale en novembre. On lui demande de fournir des documents nécessaires pour l'analyse de son dossier. Jusqu'ici rien de particulier. Au mois de décembre, elle est informée qu'il lui manque des documents, entre autres la preuve qu'elle n'a plus de source de revenus. Et c'est là, le problème! Il lui est difficile de prouver qu'elle n'a plus de revenus. Anne vivait d'argent de prostitution, elle m'avoue que pour vivre elle faisait des massages érotiques. Elle a mis fin à ce genre d'activités depuis novembre. Elle en a informé l'aide sociale dès sa demande initiale.

Elle rencontre un autre problème avec les agents d'aide sociale. Comme les mois passent et qu'elle attend toujours un chèque d'aide sociale, en décembre un organisme lui donne 500\$ pour survivre. Elle est très reconnaissante de ce geste, mais cet argent suffit à peine pour payer son loyer. Mais pour l'agent d'aide sociale, c'est évident, elle a repris son ancien métier. Malgré qu'Anne raconte que cette somme est un don, elle devra fournir un document pour le prouver, si nécessaire. Elle ne veut surtout pas refaire de la prostitution, si elle avait eu le choix auparavant elle n'aurait jamais choisi cette activité pour survivre. Comme elle n'a rien pour vivre actuellement, est-ce que la seule alternative qui lui reste est le massage? Une option qu'elle veut à tout prix éviter, car elle me dit que malgré ce que les gens en disent, ce n'est vraiment pas plaisant.

Anne a 57 ans et pour recevoir minimalement un chèque avec une contrainte temporaire à l'emploi 739\$ par mois, plutôt que 610\$, elle doit présenter un rapport médical. Je dois souligner qu'avant juin 2013, son âge aurait suffi pour la reconnaissance de cette contrainte. Cette démarche est faite et son médecin a inscrit sur le rapport médical qu'elle ne peut pas travailler pour 12 mois, mais comme ça se passe souvent il n'a pas inscrit que son état est permanent. Mais au fil de la conversation il m'apparaît que le médecin a omis de cocher cette case, ce qui l'a privé de recevoir un revenu de 927\$ par mois. Je lui suggère de redéposer un rapport médical, elle revoit son médecin dans les jours suivants.

Je trouve que Madame est dans une situation dangereuse et que le temps presse pour elle et qu'elle aurait déjà dû avoir un chèque et que j'interviendrai auprès du Centre Local d'emploi. Je contacte la cheffe d'équipe du Centre local d'emploi dès le mardi, et ce à chaque jour. Car cette dernière mettra trois jours avant de me retourner mon appel. Ce temps lui a permis de faire ses recherches et elle m'assure que le dossier d'Anne est complété et qu'ils ont tous les documents nécessaires et qu'elle recevra un chèque bientôt.

Tout laisse croire que le traitement et les exigences envers Anne sont abusifs, car quand je contacte Anne elle me rappelle qu'il y a des documents qu'elle n'a toujours pas remis. Anne nous a remerciés de notre intervention et évidemment ce fut efficace, mais non nécessaire. Car si les agents avaient travaillé humainement et si l'aide sociale était un droit, jamais nous n'aurions dû intervenir dans cette histoire. Si vous avez des histoires semblables, contactez-nous.



CALENDRIER

Mars 2014

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					1
3	4	5	6	7	8 <u>10h30</u> Marche pour la journée internationale des femmes
10	11 <u>9h30</u> Comité communication accueil et recrutement	12	13	14 <u>9h30</u> Comité lutte	15
17 <u>9h30 à 16h</u> Comité organisateur	18	19 <u>9h30</u> Comité finance	20 <u>13h30</u> Atelier droit aide sociale	21	22
24 <u>13h30</u> Comité loi	25	26	27	28 <u>Soir</u> Soirée 40e anniversaire de l'ADDSQM	29
31					

Voici ce que l'ADDS-QM vous offre

- ↓ Avez-vous des questions sans réponse ? Utilisez le **Dépannage téléphonique** au **525-4983**.
- ↓ Vous avez des questions concernant l'aide sociale ? Nous vous invitons à l'**Atelier Droit aide sociale** (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale). L'horaire des rencontres est disponible aux **locaux de l'Association** ou au **525-4983**.
- ↓ Voulez-vous vous impliquer dans la défense des droits individuels et collectifs ? *Passez nous voir !*